



Fonctionnement de l'infirmier

1/ L'infirmière n'est pas présente à temps complet au collège puisque son temps de travail est partagé entre le collège et les écoles maternelles et primaires du secteur.

2/ L'infirmier du collège est ouverte :

LUNDI & JEUDI DE 8H45 A 17H

3/ Les principales missions de l'infirmière au collège sont :

- Les conseils en santé
- Les dépistages infirmiers des élèves de 6ème
- Le suivi individualisé des élèves de la 6ème à la 3ème
- L'organisation des urgences et des soins
- L'écoute et la relation d'aide
- Les sessions d'éducation à la santé
- La protection de l'enfance en danger
- L'observation et la surveillance épidémiologique

4/ Les passages à l'infirmier doivent avoir lieu aux interours et aux récréations, ainsi que sur le temps de pause méridienne (sauf urgence)

5/ L'accompagnateur doit retourner en classe sans attendre le passage de « l'élève malade ». Aucun élève ne doit rester dans la salle d'attente si sa présence à l'infirmier n'est pas justifiée.

6/ L'infirmier n'est pas une « pharmacie ». Seuls quelques médicaments peuvent être administrés, après évaluation de l'infirmière (liste des médicaments autorisés selon Bulletin Officiel du 06/01/2000)

Le passage à l'infirmier, ne signifie en aucun cas obligation pour l'infirmière de donner un médicament, sauf en cas de traitement dans le cadre d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ou d'un PU (Protocole d'Urgence)

7/ Si l'infirmière est absente, l'élève dans l'incapacité de suivre les cours doit se rendre à la vie scolaire.

8/ Il est rappelé que **la détention de médicaments par les élèves est interdite** au collège (sauf pour ceux qui ont une autorisation parentale de traitement déposée à l'infirmier dans le cadre d'un PAI)

Si ponctuellement, l'élève nécessite la prise d'un traitement sur le temps scolaire, il convient de prendre contact avec l'infirmière (ou la CPE en son absence) qui fixera les modalités de cette prise selon l'ordonnance médicale fournie, accompagnée d'une autorisation parentale.

L'infirmière scolaire

Caroline LAUTRU